

AR Prefecture

006-210600540-20211019-1092021-DE
Reçu le 21/10/2021
Publié le 21/10/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 109/2021

OBJET : EDUCATION : Convention entre la Commune de Drap et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - pour la mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners ».

L'an deux mille vingt et un, le 19 du mois d'octobre à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe GENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER /Michaël TRUCCHI /Nathalie DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Bouabdallah LAFTAS/ Xavier JARJANETTE/ Sandrine GUGLIELMINO/ Stephen VIALE/ Philippe JANIN/Véronique MINISCLOUX/ Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : Thierry VISSIAN par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Vanessa BEAUJAUD par Romain BIANCHI, Jean QUENCEZ par Serge DIGANI, Sabrina DIVRY par Alexandra RUSSO, Kathy NICOLAS par Philippe MINEUR, Françoise DAMILANO par Christine DUCORDIER/Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTE : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation ;

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018 ;

VU ladite convention ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre la commune de Drap et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la ville ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder à la signature de ladite convention et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver** la convention entre la commune de Drap et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, relative à la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la ville ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder à la signature de ladite convention et tout document y afférent.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Votants : 26 Absent : 1 Absents représentés : 7 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à Drap, le 19 octobre 2021

Le Maire, Robert NARDELLI

Date de publication :19/10/2021

Date d'envoi à la Préfecture :20/10/2021

